

# Anonymat : Hitler aurait été ravi de savoir que Max c'était Jean Moulin et Caracalla Daniel Cordier...

écrit par Claude t.a.l | 18 février 2020



Nul ne sait pourquoi ni comment “l’affaire Griveaux” a suscité la demande hystérique de nos chers politiques et journalistes d’interdire l’anonymat sur Internet. Quel rapport, demande la Béotienne que je suis... On connaît le Russe qui a envoyé la video, on connaît le branleur et celle à qui la video était destinée – en 2018... elle est restée au chaud plus de 2 ans, aucune histoire d’anonymat mais les hyènes anti-liberté d’expression se jettent là-dessus comme la misère sur le pauvre monde. Voir sous l’article de Claude le nom de ceux qui, comme Hitler, chassent l’anonymat... De Ferrand à Avia, en passant par Barbier, Duhamel, Gilles Le Gendre, Dupont-Moretti... tous les pourris macroniens de sauter sur le prétexte pour faire de la France une annexe de la Chine communiste.

**Christine Tasin**

Il faut absolument supprimer l'anonymat sur les réseaux... et je le prouve !

Pendant l'occupation, si la levée obligatoire de l'anonymat avait existé, ça aurait évité bien des problèmes aux boches.

Ils auraient tout de suite su que :

- » Max « , c'était Jean Moulin.
- » Caracalla « , c'était Daniel Cordier, le secrétaire de Jean Moulin.
- » Leclerc « , c'était Philippe de Hauteclocque
- » colonel Rémy « , c'était Gilbert Renault
- » Boris Holban « , c'était Baruch Bruhman, le chef des FTP MOI de la région parisienne.

Etc, etc.

Que de problèmes ça aurait évité aux boches s'ils avaient immédiatement connu leurs noms, leurs adresses, et les adresses des membres de leurs familles !

.

Plusieurs figures du pouvoir et des éditorialistes affidés ont profité du scandale provoqué par la démission du candidat LREM à la mairie de Paris pour prôner des restrictions supplémentaires aux libertés publiques sur Internet. Sans que les mesures réclamées aient un lien avec le fond de l'affaire.

[...]

C'est ainsi que **Richard Ferrand**, président de l'Assemblée nationale, a estimé dans le *Journal du dimanche* : "*L'anonymat est une honte. Le premier des courages est de signer, d'assumer ce que l'on dit*". L'éditorialiste **Alain Duhamel** a renchéri sur LCP, en jugeant qu'il fallait "*se battre contre l'anonymat*", comparant la situation sur les réseaux sociaux à

l'Occupation dans les années 1940.

*Abandon de Benjamin Griveaux après la publication de vidéos privées : [@AlainDuhamel](#) demande la fin de l'anonymat et "des amendes massives" en dizaines de millions d'euros. [#CVR](#) [#Internet](#) [#PlateFormes](#) [pic.twitter.com/8nP3BofdTq](https://pic.twitter.com/8nP3BofdTq)*

– LCP (@LCP) [February 14, 2020](#)

[...]

## Loi Avia : les régimes autoritaires comme modèle

L'initiative exhale d'inquiétants parfums orwellliens. Au nom de la "lutte contre la haine", les députés macronistes semblent prêts à [restreindre considérablement la liberté d'expression](#) en ligne. La loi portée par Laetitia Avia propose en effet de confier aux plateformes de réseaux sociaux le soin de censurer en moins de 24 heures les propos jugés "haineux" sous peine de payer de lourdes amendes, et raccourcit ce délai à une heure pour les contenus signalés par la police. Le contrôle de la légalité de ce qui se dit sur Internet échapperait donc complètement à... la justice et aux juges, remplacés par la main des multinationales du numérique, qu'on devine tatillonne.

"Notre détermination [est] d'autant plus renforcée" par l'affaire Griveaux, a annoncé **Laëtitia Avia**, encouragée par la **Licra**, qui a tancé les parlementaires ayant "encore des pudeurs de gazelle à l'idée de fermer ce robinet de boue" que seraient les réseaux sociaux.

[...]

La perspective enchante l'éditorialiste **Christophe Barbier**, qui a osé sur France 5 prendre comme modèle... la Chine

communiste. Moquant *“la tiédeur et la pusillanimité des politiques”* qui s’inquiètent pour la liberté d’expression, le journaliste s’est étonné : *“Les Chinois arrivent à bloquer tous les mots qui parlent de démocratie, pourquoi nous on n’arrive pas à bloquer tous les mots qui franchissent la loi ?”*

Affaire [#Griveaux](#) : [@C\\_Barbier](#) appelle à une régulation d’Internet et des réseaux sociaux. [#Clhebdo](#)  
[pic.twitter.com/WzvTNjI0h7](https://pic.twitter.com/WzvTNjI0h7)

– C l’hebdo (@clhebdo5) [February 16, 2020](#)

[...]

La consigne est claire. Elle passe à côté d’un petit détail : les mésaventures de Benjamin Griveaux ont démarré à partir de la mise en ligne de vidéos et de photos... sur un site Internet créé au Canada, et non un réseau social.

## Introuvables “fake news”

La sortie de **Gilles Le Gendre**, a un peu plus confirmé l’impression de ces derniers mois : les partisans du président Macron ont une forte tendance à utiliser le terme de *“fake news”* pour désigner des faits qui leur déplaisent, davantage que pour brocarder des informations erronées. Le chef des députés LREM a ainsi appelé sur LCI à *“mettre un cadre juridique afin de lutter contre les fake news en période électorale”*, en réaction à l’affaire Griveaux... qui s’appuie pourtant sur des éléments bien réels, aussi scabreux soient-ils. De quoi réveiller [les inquiétudes suscitées par la loi contre les fake news](#), qui confie à une autorité d’Etat, le CSA, le soin de contrôler les plateformes Internet et de suspendre les sites d’information colporteurs de *“fausses nouvelles”* (sur quels critères ?) en période électorale.

[...]

<https://www.marianne.net/politique/fin-de-l-anonymat-controle-des-reseaux-sociaux-quand-l-affaire-griveaux-reveille-les>

.

D'Éric Dupond-Moretti à [Richard Ferrand](#), ils sont nombreux, depuis l'éclatement de « l'affaire Griveaux », à s'affliger des ravages produits par l'anonymat. L'avocat Éric Dupond-Moretti assure que « les réseaux sociaux devraient être interdits dès lors qu'ils sont anonymes ». Le président de l'[Assemblée nationale](#) considère que l'« anonymat est une honte ». En moins de 48 heures, ils ont fait de nombreux émules... sur les réseaux sociaux ! Cette promptitude à exiger une nouvelle loi pour traiter d'un scandale au moment même où il se produit est doublement embarrassante.

[https://www.lepoint.fr/editos-du-point/sophie-coignard/coignard-anonymat-sur-internet-un-debat-hors-sujet-18-02-2020-2363129\\_2134.php](https://www.lepoint.fr/editos-du-point/sophie-coignard/coignard-anonymat-sur-internet-un-debat-hors-sujet-18-02-2020-2363129_2134.php)